

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

## **Arrêté du 6 octobre 2021 portant nomination au Bureau central de tarification**

NOR : ECOT2130370A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance ;**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification,

Vu l'arrêté du 3 février 2020 portant nomination au Bureau central de tarification

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

### **Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontées mécaniques et travaux de construction en vertu de l'article L.243-4 du code des assurances, en qualité de représentant des personnes assujetties à l'obligation d'assurance des fabricants de matériaux préfabriqués :

M. Patrick GAILLARD (F.I.M.), membre titulaire en remplacement de Mme Michèle SEHO (A.I.M.C.C.), membre titulaire.

#### **Article 2**

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 octobre 2021

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Et par délégation  
Le Sous-Directeur des Assurances

Lionel Corre